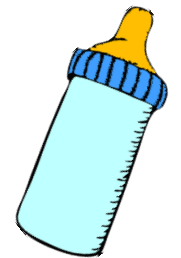


Devenez
Auxiliaire de
Puériculture !



- Correspondance par mail : alternance@lycee-depoorter.com
- Contact téléphonique : 03.28.41.96.06 Poste 5
- Site internet : www.lycee-depoorter.com (Onglet Alternance)
- Adresse : 9 rue Depoorter – 59190 Hazebrouck

Diplôme d'État d'Auxiliaire de
Puériculture
En apprentissage





Capacités requises

- RIGUEUR
- PATIENCE
- DOUCEUR
- ÊTRE À L'ÉCOUTE
- SAVOIR TRAVAILLER EN ÉQUIPE
- CRÉATIVITÉ
- CAPACITÉ D'ADAPTATION

Durée : 1 an

Modalités d'admission :

- . Etre agé entre 17 ans et 29 ans résolus ;
 - . Etre en possession du : Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT
 - . Sur dossier et étude par la commission, puis entretien.
- Attention, le dépôt d'un dossier de candidature ne signifie ni admission systématique, ni inscription définitive. Les candidats sont présélectionnés sur la base du dossier. L'admission définitive des candidats sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT et à la signature du contrat d'apprentissage en crèche, multi-accueil, jardin d'enfants, maternité...

Fonctions

L'**auxiliaire de puériculture** réalise, sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice ou de la sage-femme, et en collaboration avec elles, des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et relationnels pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Programme

5 blocs de compétences :

Bloc 1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Au cours de leur formation les apprentis ont deux stages de 4 semaines à réaliser :

- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatre ou en structure d'aide sociale à l'enfance

Rythme de l'alternance :

- **2 jours** à l'IFAP Depoorter Val de Lys
- **3 jours** chez l'employeur